



Blois, le 12 novembre 2019

DOSSIER DE PRESSE

SEMAINE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES DANS LE COUPLE



CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

SOMMAIRE

1 – La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	p. 3
2 – Programme 2019	p. 4
3 – Les partenaires impliqués	p. 8
4 – Actions phares menées par l'État et ses partenaires en Loir-et-Cher contre les violences faites aux femmes	p. 9
5 – Les priorités nationales au travers du Vème Plan	p. 12

CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

1 - LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est célébrée le 25 novembre et soutenue par l'Organisation des Nations Unies.

En adoptant en 1993 la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu au niveau international la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits de l'homme et une discrimination à l'égard des femmes.

Cette Déclaration a défini pour la première fois la violence à l'égard des femmes par l'ensemble des « actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

La Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes a été proclamée le 17 décembre 1999 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Dès lors, les gouvernements, les organisations internationales et les ONG sont invités à sensibiliser le public à la lutte contre les violences faites aux femmes à l'occasion de cette journée.

En Loir-et-Cher, l'ensemble des acteurs du territoire se mobilisent non pas sur une journée mais pendant une semaine entière. La première édition de la Semaine d'actions autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes s'est tenue en 2012, à l'initiative de la déléguée aux droits des femmes et de la ville de Blois. Depuis, cette semaine est reconduite chaque année. L'édition 2019 est la 8^e consécutive.

CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

2. PROGRAMME 2019

[Blois] ouvert au grand public

Lundi 25 novembre | de 9h à 12h

Les Ptit's déj de Mirabeau « Violences psychologiques au sein du couple »

📍 A l'Espace Mirabeau – 4 place de la laïcité
Par la Ville de Blois et le Centre social Mirabeau

Mercredi 27 novembre | 20h30

Ciné-débat, animé par le Collectif Droit des Femmes et projection du film « Comme si de rien n'était ».

📍 Au Cinéma Les Lobis
Par la Ville de Blois et le Centre social Mirabeau

Jeudi 28 novembre | 14h

**« Dans les coulisses d'un délibéré d'assises »
Représentation théâtrale écrite et réalisée par le CDAD 41 et le point d'accès au droit de Romorantin-Lanthenay -**

Inscription obligatoire auprès de :
evenementscdad41@gmail.com - 02.34.89.13.00

📍 Par le CDAD 41 et le PAD de Romorantin-Lanthenay
Au Tribunal de Grande Instance

Jeudi 28 novembre | de 18h à 20h

Conférence débat de Anne-Laure Buffet, conférencière et thérapeute, autour des violences psychologique au sein du couple.

📍 Par le CIDFF 41
A l'Espace Quinière

Jeudi 28 novembre | 20h

Pièce de théâtre « La ligne rouge », par la Compagnie des Confidences.

📍 Par le Planning familial 41
A l'Espace Jorge Semprun

[Blois] actions destinées à des publics spécifiques

Les 19 et 20 novembre | A destination des professionnel.le.s

Formation sur les viols et autres agressions sexuelles par le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)

Inscription obligatoire auprès du Collectif Droits des femmes 41

📍 Par le Collectif Droits des femmes 41
Rue Dorgeles




CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr


Le 22 novembre | A destination des lycéens

Pièce de théâtre « La Cave » par la Compagnie du Hasard.

 Par le CIDFF 41 et la Ville de Blois
Aux Lycées Dessaignes et Delaunay


Le 22 novembre, matinée | A destination des professionnel.le.s du CIAS

Présentation des violences psychologiques par une intervenante sociale du Conseil Départemental.

 Par le CIAS du Blaisois
Au CIAS du Blaisois


Le 25 novembre, 14h - 16h | A destination des agents de la Ville de Blois

Formation auprès des agents territoriaux, présentation des violences conjugales (physiques, psychologiques, sexuelles, économiques...), présentation des acteurs de la prise en charge.

 Par la Ville de Blois
Place Lorjou

Le 26 novembre | A destination des scolaires

Intervention auprès d'élèves de CM1 et de CM2, diffusion d'un court métrage, échanges sur le sujet des violences psychologiques.

 Par la Ville de Blois
Dans les écoles primaires de Blois et/ou de l'aire urbaine

Le 28 novembre | A destination des scolaires

Intervention de la police nationale, diffusion d'un court-métrage et échanges sur le sujet des violences psychologiques.

 Par la Ville de Blois
Aux Collèges Rabelais et Provinces


CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

[Vendôme] actions destinées au grand public

Vendredi 29 novembre, 10h et 14h | A destination du grand public et des scolaires


Intervention sur les violences faites aux femmes par l'association d'accueil et de lutte contre les détreesses (ASLD).

 Par la Communauté d'agglomération Territoires vendômois
A la salle du Minotaure

[Vendôme] actions destinées à des publics spécifiques


Du lundi 11 au vendredi 22 novembre | A destination des scolaires

Exposition « Elles disent non », par l'association Femmes solidaires.

 Par la Communauté d'agglomération Territoires vendômois
Au Lycée Ampère


Mardi 19 novembre | A destination des scolaires

Intervention sur les violences faites aux femmes par des acteurs locaux (CIDFF et juristes).

 Par la Communauté d'agglomération Territoires vendômois
Au Lycée Montoire


Mercredi 20 novembre | A destination des scolaires

Intervention sur les violences faites aux femmes par l'association d'accueil et de lutte contre les détreesses (ASLD).

 Par la Mission locale du vendômois
A la Mission locale du vendômois

Vendredi 29 novembre, 10h et 14h | A destination du grand public et des scolaires

Intervention sur les violences faites aux femmes par l'association d'accueil et de lutte contre les détreesses (ASLD).

 Par la Communauté d'agglomération Territoires vendômois
A la salle du Minotaure


CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

[Romorantin-Lanthenay] actions destinées au grand public


Jeudi 21 novembre | 14h30

Représentation théâtrale écrite et réalisée par le CDAD41 et le point d'accès au droit de Romorantin-Lanthenay. Inscription obligatoire auprès de : pad.romo@orange.fr – 02.54.96.97.85

 Par le CDAD 41 et le PAD de Romorantin-Lanthenay
Au PAD – 2 bis Place du Château

Du 25 au 29 novembre

Diffusion de spots de sensibilisation aux violences à l'égard des femmes.

 Par la Ville de Romorantin-Lanthenay
Dans les accueils des structures partenaires


Mercredi 27 novembre | de 15h30 à 20h

Espaces de jeux, stands d'informations, atelier de fabrication d'un violentomètre, diffusion d'un court-métrage « Fred et Marie », diffusion du procès fictif du CDAD.

 Par la Ville de Romorantin-Lanthenay
Espace St-Exupéry

Vendredi 29 novembre | de 10h à 12h

Table ronde sur les violences psychologiques au sein d'un couple, animée par la Anne-Laure Buffet, conférencière et thérapeute.

 Par le CIDFF et la Ville de Romorantin-Lanthenay
Centre administratif – Place de la paix

[Romorantin-Lanthenay] actions destinées à des publics spécifiques

Du lundi 25 au vendredi 29 novembre | A destination des femmes


Self défense féminine

 Par la MDSCS / Conseil départemental
Dans les structures partenaires

<i>Jour</i>	<i>Horaire</i>	<i>Lieu</i>
Le lundi 25 novembre	De 11h à 12h	MDCS
Le mardi 26 novembre	De 11h à 12h	CCAS
Le mercredi 27 novembre	De 14h à 15h	Maison de quartier des Favignolles (Service jeunesse)
Le mercredi 27 novembre	De 18h à 19h	Espace Saint-Exupéry
Le jeudi 28 novembre	De 14h à 15h	Espace Saint-Exupéry
Le vendredi 29 novembre	De 11h à 12h	Mission Locale

Jeudi 5 décembre | A destination du public du CADA

Groupe de paroles avec les résidents.

 Par le CADA
Au CADA

CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

3 - LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Préfecture de Loir-et-Cher
- Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- Éducation nationale : Lycées Dessaignes, Delaunay, Areines, Ronsard, Montoire
- Police nationale
- Tribunal de grande instance de Blois
- Conseil départemental de Loir-et-Cher
- Communauté d'agglomération Territoires vendômois
- Ville de Blois
- Ville de Romorantin-Lanthenay
- CIAS du Blaisois
- Espace Quinière
- CCAS de Romorantin-Lanthenay
- Centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay
- MAJO
- Espace St-Exupéry
- Point information jeunesse de Romorantin-Lanthenay
- Collectif Droits des Femmes 41
- CIDFF 41
- Centre social Mirabeau
- CDAD 41
- PAD de Romorantin-Lanthenay
- Planning familial 41
- Mission locale de Vendôme
- Mission locale de Romorantin-Lanthenay
- CADA
- Association Aide aux victimes 41 (AVA41)
- Association France victimes 41
- Association Femmes solidaires 41
- ASLD
- Cinéma Les Lobis

CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

4 - ACTIONS PHARES MENÉES PAR L'ÉTAT ET SES PARTENAIRES EN LOIR-ET-CHER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- **ARTEMISIA, l'accueil de jour dédié aux femmes victimes de violence**

Partant du constat que le départ du domicile conjugal s'effectue, la plupart du temps, dans l'urgence, à l'issue d'une situation de crise, l'État prévoit le financement d'accueils de jour pour les femmes victimes de violences conjugales dans chaque département. Ce dispositif doit permettre aux femmes de bénéficier d'une structure de proximité ouverte durant la journée, pour les accueillir, les informer et les orienter.

En Loir-et-Cher, cette mission a été confiée au **Mouvement Français pour le Planning Familial**. Cet accueil se trouve 28 rue des Ecoles à Blois, dans des locaux mis à disposition par la Ville de Blois.

Depuis le 1er septembre 2013, le planning familial reçoit des femmes victimes de violences, et assure un suivi social approprié en vue d'un retour à l'autonomie. L'accueil de jour reçoit également les enfants des victimes.

Ce dispositif bénéficie d'un financement Etat « Droit des femmes » en moyenne de 37 800 € chaque année, ainsi que la contribution d'autres partenaires, notamment de la Ville de Blois.

- **Une « Référente Départementale violences »**

Afin de renforcer le réseau des référents pour les femmes victimes de violences, un poste de référente violences a été créé et confié à l'**Association d'Accueil de Soutien et de Lutte contre les Détresses (ASLD)**, depuis septembre 2013. La mission principale de la référente est une mission de coordination de proximité pour permettre une prise en charge globale dans la durée des femmes victimes de violences, avec accès à un hébergement ou un logement, une liaison vers pôle emploi, etc.

Ce dispositif doit mener à l'autonomie de la femme victime à travers plusieurs partenariats encadrés par des conventions : les bailleurs sociaux pour l'accès rapide au logement pour la victime et ses enfants, et Pôle Emploi pour l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

L'État cofinance ce poste et contribue à la coordination de ses actions avec d'autres partenaires.

- **L'affectation d'une intervenante sociale auprès de la police et de la gendarmerie**

Afin de développer, dans l'intérêt des personnes en difficulté, la coordination des actions du Conseil départemental et des services des forces de l'ordre, un poste de travailleur social jouant le rôle «d'agent interface» entre les institutions a été créé en 2013. L'intervenante sociale est salariée du **Conseil Départemental**.

Son rôle est d'assurer les liaisons nécessaires à la garantie d'un traitement social adapté aux situations signalées par les services de police ou les unités de gendarmerie du département de Loir-et-Cher.

Sa mission est prioritairement tournée vers l'évaluation des situations et leurs orientations vers les services compétents. Son intervention ne vient pas en substitution des procédures policières ou de gendarmerie, ni même aux prises en charges existantes (accueil de jour, aide aux victimes...) mais vient compléter les

CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

dispositifs déjà existants par une approche sociale.

L'État cofinance ce poste aux côtés du Conseil Départemental.

- **La mise en place de 2 téléphones grave danger**

Le Téléphone Grave Danger dit « TGD » est un dispositif de téléassistance aux personnes en très grave danger disposant d'une touche « raccourci » préprogrammée, permettant de joindre un service de téléassistance, accessible 7j/7 et 24h/24.

L'attribution du TGD revient au Procureur de la République en lien avec l'association d'**Aide aux Victimes 41** (AV 41) et la déléguée aux droits des femmes. Il constitue un axe prioritaire du 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

En Loir-et-Cher, ce dispositif a été mis en œuvre en juillet 2015. Il existe aujourd'hui 2 téléphones Grave Danger pour le département.

- **L'accompagnement des parcours de sortie de la prostitution**

L'accès aux Droits et l'accompagnement juridique des femmes victimes de violence sont assurés par l'association **CIDFF 41**, subventionnée, entre autres, par l'État.

L'association est, par ailleurs, agréée, depuis 2017, en tant que référente des parcours de sortie de la prostitution. En effet, la loi du 13 avril 2016 pour lutter contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées reconnaît le phénomène prostitutionnel comme une violence. Elle demande d'accompagner les personnes à en sortir et de pénaliser les clients en inversant la charge pénale et en instituant le délit d'achat d'acte sexuel.

Enfin, elle accompagne les femmes pour l'accès à l'emploi.

- **L'engagement des bailleurs sociaux pour reloger les femmes victimes**

Les 3 principaux bailleurs sociaux implantés en Loir-et-Cher, Terres de Loire Habitat, Loir-et-Cher logement et Immobilière Centre Val de Loire, sont engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes, tant au sein du « Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées » (PDALHPD) qu'au sein du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. En effet, des engagements sont pris plaçant les femmes victimes de violences comme public prioritaire et bénéficiant d'une attention particulière.

- **Une convention avec Pôle Emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des femmes victimes de violences conjugales**

Si les femmes victimes ne travaillent pas ou peu, la dépendance financière peut être un frein important au départ du domicile conjugal. Un retour à l'autonomie des femmes victimes de violences est ainsi favorisé en facilitant l'accès à l'emploi.

En nommant, au sein de chaque agence Pôle Emploi du département, une personne référente sur les situations de violences au sein du couple, la direction territoriale de Pôle Emploi s'est engagée concrètement

CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

dans la lutte contre les violences faites aux femmes en Loir-et-Cher.

- **Des actions de visibilité et de communication**

La **Journée Internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes du 25 novembre** est l'occasion de faire passer des messages de prévention, de mettre en œuvre des actions pédagogiques auprès des élèves en lien avec l'Education nationale, de mettre en lumière tous ceux et surtout toutes celles qui accompagnent les femmes victimes, de faire connaître les dispositifs existants.

D'autres actions sont organisées par l'État et ses partenaires, lors du 8 mars, pour la Journée des Droits des Femmes, qui ne portent pas spécifiquement sur les violences.

Une plaquette financée et réalisée par l'État « Vos contacts dans le Loir-et-Cher » recense les principaux partenaires associatifs et institutionnels. Elle informe également le public sur le numéro anonyme et gratuit 3919. Cette plaquette est disponible auprès du public chez tous les partenaires de l'État et en Préfecture. Elle est également téléchargeable sur le site de l'État en Loir-et-Cher www.loir-et-cher.gouv.fr

- **Un nouveau protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes**

Avec la déléguée aux droits des femmes, l'Etat, le Procureur de la République et les nombreux partenaires se sont associés pour rédiger un nouveau protocole.

Ce nouveau protocole poursuit les objectifs suivants :

- communiquer sur les dispositifs, les acteurs à plus grande échelle, auprès du grand public ;
- consolider la prise en charge des femmes victimes de violences;
- mieux se coordonner avec les dispositifs de prise en charge des enfants victimes de violences conjugales ;
- développer les accompagnements pour les public les plus vulnérables : migrantes, personnes en situation de prostitution, femmes en zone rural.
- préciser et consolider certaines procédures d'accompagnement et de prise en charge.

- **Des journées de formation et de sensibilisation**

Des sessions de sensibilisation sont organisées et parfois animées, comme ce fut le cas dans les établissements scolaires, par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Par ailleurs, l'État finance des formations dispensées par les associations spécialisées : Mouvement du Nid 37 pour la prostitution, Planning Familial contre les stéréotypes et pour la santé sexuelle, CIDFF pour les informations juridiques etc.

5 - LES PRIORITÉS NATIONALES AU TRAVERS DU VÈME PLAN

Cadrage national : le Vème Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019

Le 5ème Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2019 paru fin 2016, traduit cette détermination pour permettre à toutes les femmes victimes de violences, d'accéder à leur droit d'être protégées et accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire.

Avec son titre « **le sexisme tue aussi** », le 5ème Plan met l'accent sur un thème essentiel, celui du sexisme, que l'on retrouve décliné dans le troisième axe ci-dessous et qui constituera un pilier du futur protocole du Loir-et-Cher. Ce thème n'est pas nouveau en soi, c'est l'accent porté sur celui-ci qui constitue une avancée nouvelle pour faire changer les mentalités.

Le Plan fixe 3 objectifs majeurs :

1. Sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits

- Il s'agit de faciliter davantage la révélation des violences avec le 3939. Les dispositifs locaux d'intervenants sociaux dans les commissariats de police et gendarmerie seront renforcés, la formation des professionnels (médecins, policiers, gendarmes, sapeur-pompiers, travailleurs sociaux) qui constitue le premier recours des femmes victimes de violence constituera une priorité absolue.

- Il s'agit aussi de mettre les femmes à l'abri, parfois dans l'urgence, les lieux d'écoute de proximité, les accueils, les dispositifs de protection d'urgence (TGD), tous seront davantage ou mieux mobilisés.

- Il s'agit d'informer mieux les autorités judiciaires des faits déclarés, de faciliter le constat de preuve.

- Il s'agit enfin d'accompagner les victimes vers une offre de soins appropriés et de les accompagner vers leur insertion professionnelle.

2. Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants

Il s'agit de mettre en place des actions concrètes pour que des publics spécifiques ou habitants dans des territoires moins accessibles à l'action publique aient un accès égal aux droits et à l'aide mise en place.

- Les enfants victimes des violences conjugales doivent être mieux protégés : la protection sera mieux assurée pendant la séparation et après la séparation. Là encore, la formation des professionnels est importante.

- La prise en compte de la fragilité propre des jeunes femmes de 18 à 25 ans car elles sont plus exposées aux risques de harcèlement, de cyber sexisme, de viols...

- Les femmes vivant en milieu rural : les dispositifs peuvent y être moins nombreux, moins accessibles. Des permanences d'écoute peuvent être créées, la mobilité facilitée.

CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

3. Déraciner les violences par la lutte contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol

Les actes de violence même les plus graves reposent au fond sur le même mécanisme idéologique de base : le sexisme. C'est pourquoi le 5^{ème} plan de mobilisation et de lutte s'inscrit dans la parfaite continuité du Plan d'action et de mobilisation contre le sexisme engagé en septembre 2016. Des campagnes seront menées pour poursuivre le travail de déconstruction des stéréotypes qui constituent le terreau des violences faites aux femmes.

CONTACT PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82
pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr